

COMPTE-RENDU

Journées Rencontres

Elaborer son projet de territoire

20 et 21 Octobre 2020, visio-conférence

Ce webinaire a été organisé par l'ANPP, en partenariat avec le CNFPT, sur le thème "**Elaborer son projet de territoire**". Ces deux demi-journées ont permis de riches échanges entre la cinquantaine de participants.

[Enregistrement vidéo de la journée >>](#)

Les deux demi-journées ont débuté par une intervention de Jean-Yves PINEAU, Directeur des [Localos >>](#). "Les Localos" est une association nationale créée en 2016, basée à Limoges.

Jean-Yves PINEAU s'est attaché lors de la première demi-journée à définir le concept du développement local et ses caractéristiques qui sont en lien avec la création d'un projet de territoire efficient et à présenter de nombreux outils pour y parvenir.

[Présentation première journée – Les Localos >>](#)

Les participants ont ensuite été invités à participer à un atelier autour de la question : "*Pour vous, qu'est-ce qu'un projet de territoire idéal ?*". Après un échange sur la vision de chacun, les participants ont identifié les freins et facteurs de réussite pour la mise en place de ce dernier.

Conclusions des échanges de l'Atelier 1

Un projet de territoire doit :

- Etre co-construit avec l'ensemble des acteurs pour obtenir un document de qualité avec une feuille de route partagée
- Etre concret, accessible, ambitieux et transversal : Le projet de territoire doit être adapté le plus possible au contexte et aux spécificités du territoire. Il faut absolument éviter une impression "*que tout se ressemble*" et que ce nouveau projet n'apporte rien par rapport à l'existant. Il faut se baser sur l'ingénierie et les compétences techniques disponibles au sein du pôle ou du pays afin de créer un projet techniquement solide
- Etre reconnu, accepté et porté : La co-construction et la clarté du projet doivent permettre une meilleure acceptabilité du projet par l'ensemble des acteurs (entreprises, associations, habitants), et notamment des élus du territoire qui doivent le soutenir et le porté politiquement.
- Etre animé sur le long terme : Il faut faire vivre ce projet de territoire

Il faut veiller à ce que le projet de territoire ne soit pas une accumulation d'autres projets (portés par les EPCI membres par exemple). Le projet de territoire est et doit rester tout au long de la période un projet commun à l'échelle du territoire (supra-communal).

Enfin, le projet de territoire est un cadre privilégié pour laisser place à l'expérimentation, à l'innovation concernant le développement territorial et supra territorial. Le Conseil de développement est une instance qui peut et doit être impliquée dans la construction du projet. Son travail, notamment sur des notions parfois peu institutionnelles, sert à rendre concret et transversal le projet de territoire.

La seconde demi-journée concernait davantage la mobilisation des acteurs du territoire et ce notamment à travers les Conseils de développement

[Présentation seconde journée – Les Localos >>](#)

Comme lors de la première journée, les participants ont échangé lors de deux ateliers. Le premier atelier portait sur le "Conseil de développement idéal" et le second concernait l'analyse d'une [démarche de projet dans le Pays Combrailles en Marche >>](#).

Conclusions des échanges de l'Atelier 2

- Que devrait-être pour vous un Conseil de développement idéal ?

Véritable lieu de "remue-méninges" et de débat entre membres de la société civile, le Conseil de Développement doit permettre de faire émerger des projets et des initiatives citoyennes, de relayer et alerter sur les besoins du territoire. Ce rôle de boîte à idées représentative des courants de pensées et d'actions présents sur le territoire confère au Conseil de Développement la mission de traducteur, grâce à son expertise et sa vision prospective.

Le Conseil de développement doit servir d'intermédiaire entre la société civile et les élus : Il doit ainsi les interpeller lorsque cela est nécessaire, et aussi remettre "sur la table" des sujets parfois oubliés.

Pour qu'un projet de territoire soit dynamique, les acteurs locaux doivent sentir pouvoir influencer sur les orientations du territoire, développant un sentiment d'appartenance et pour cela il faut qu'ils soient écoutés et entendus. Le Conseil de développement participe à décroisonner les idées et enrichir les débats. Il encourage aussi la cohésion sociale en développant les interactions entre personnes issues d'horizons divers (âge, milieu social, catégorie socio-professionnelle...) qui ont en commun le désir de s'approprier le récit de leur territoire.

- Quelle est, selon vous, la meilleure méthode pour constituer le Conseil de développement (adhésion, désignation, tirage au sort...) ?

La constitution d'un Conseil de développement est subtile, entre la recherche de la représentativité absolue et la recherche de personnes réellement motivées à rejoindre cet espace, souvent informel, de dialogue. Selon les expériences, la désignation selon des critères de représentativité apparaît peu efficace. Il est important que les membres du Conseil de développement soient motivés et intéressés par une grande variété de sujets et que ces sujets soient en lien avec les champs de travail du Territoire de Projet. Il apparaît pertinent de miser sur le volontariat.

En outre, il est nécessaire de faire un vrai travail en amont en allant à la rencontre de l'ensemble des acteurs du territoire, y compris ceux qui ne sont pas engagés et de faire connaître le Conseil de développement, afin de ne pas avoir que des volontaires qui proviennent d'une même catégorie de représentants (ex : retraités ou fonction publique). Plus la composition du Conseil de développement est diversifiée, plus il est possible, en fonction des actions que l'on souhaite mener, de mettre en place des groupes de travail plus spécifiques et spécialisés, qui développeront des actions plus concrètes.

- Quels sont, selon vous, les principaux points de vigilance pour confirmer une dynamique forte au sein du Conseil de développement ?

Afin d'avoir un Conseil de développement efficient, avec des membres actifs et motivés, il est important dès le début de bien définir ses objectifs, son rôle et la durée de mobilisation. Il est pour cela indispensable de mettre en place une animation dédiée tout

au long du mandat pour stimuler les interactions, cadrer les débats et organiser les temps de travail. Il faut être vigilant à l'articulation des travaux avec la stratégie du territoire et de communiquer avec l'ensemble des élus du territoire.

Il faut également veiller à donner sa place à l'ensemble des habitants autant que faire se peut, et pas seulement aux acteurs socio-professionnels et membres élus, déjà initiés à ce mode de participation.

Pour aller plus loin...

Des sites et des ressources :

- ANPP : www.anpp.fr
- Cap Rural : <http://caprural.org/>
- Institut des territoires coopératifs : <https://instercoop.fr/>
- La mobilisation citoyenne : [la mobilisation citoyenne à Loos-en-Gohelle](#)
- La Traverse : <https://latraverse.lepodcast.fr/>
- Les Localos : <https://www.localos.fr/>
- Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine : <https://pqn-a.fr/>

Formations des élu.es :

- Oxalys : <https://www.oxalis-scop.fr/formation-des-elus>

Quelques ouvrages :

- *Nous avons décidé de décider ensemble* (Jo Spiegel – Editions de l'Atelier - 2019)
- *La biorégion urbaine - Petit traité sur le territoire bien commun* (Alberto Magnaghi – Editions ETEROTOPIA)
- *Le projet local* (Alberto Magnaghi – Editions Mardaga)